

<p style="text-align: center;">THEME DE LA CIVILITE COMPTE-RENDU DES ACTIVITES DU QUARTIER JUSTICE</p>
--

Document de réflexion et de proposition des membres du comité :

Lucie BEHR

Noëlle COMTE

Caroline MAZOYER

Francis BIRCKEL

Serge PETIT

Jean-Jacques RISSER

Olivier SEBALD

En préambule, le thème des civilités nous a semblé bien plus porteur et positif que celui des incivilités. Au-delà d'une simple tournure de style, c'est un état d'esprit et une posture citoyennes appliqués à notre quartier qui ont inspiré nos réflexions et nos propositions.

A) Concernant la vie du quartier, nous avons relevé peu de troubles de voisinage. Le tapage nocturne est surtout sensible en été et concerne essentiellement des petits groupes de jeunes qui se retrouvent dans les allées transversales. Le stationnement est un sujet plus sensible dans notre quartier, en raison tout particulièrement de la sécurité des piétons empruntant la rue de la Justice. Les parents, les nourrices menant ou conduisant des enfants à l'école Loti s'en inquiètent.

B) La circulation rue de la Justice, en particulier, est un point de préoccupation. Les limitations de vitesse, les ralentisseurs ne constituent pas toujours des moyens suffisants pour éviter les excès. Par ailleurs, les emplacements de stationnement, nécessaires, limitent l'espace de circulation à double sens dans la même rue et certains automobilistes pressés se lancent dans des slaloms dangereux.

C) Le comportement citoyen s'est focalisé essentiellement sur les déjections canines et la consommation d'alcool ou de substances prohibées, près des immeubles Orphée et Eurydice, en particulier, mais pas uniquement ; les petits espaces verts, quels qu'ils soient, sont révélateurs, en dépit des sacs proposés et des invitations explicites à faire place nette ! les personnes âgées, les jeunes enfants s'en trouvent affectés.

Quelles suggestions ?

Quelles propositions ?

A) La réflexion sur la vie de quartier nous a amenés à suggérer un certain nombre de mesures : une présence policière plus régulière permettrait à la fois de rassurer les personnes et d'établir un dialogue utile entre forces de l'ordre et citoyens. Les troubles de voisinage, les tapages divers s'en trouveraient considérablement réduits, nous semble-t-il.

Concernant le stationnement, problématique aussi dans les impasses, une campagne de sensibilisation pourrait être menée, via des tracts, par exemple. Un slogan comme « J'aime ma ville, je la respecte » pourrait l'illustrer.

L'installation de panneaux lumineux serait susceptible d'améliorer la sécurité à hauteur de l'espace vert menant à l'école Loti. Pourquoi ne pas envisager la présence d'un agent de police près de cette école aux heures d'entrée et de sortie, comme l'encadrement des enfants par des bénévoles ?

Rappeler par ailleurs, en ces temps de neige abondante et de glace, la nécessité de dégager les trottoirs par les riverains ne serait pas un vain mot !

B) L'épineux problème de la circulation nous semble lié à plusieurs facteurs : l'importance du flux automobile à certaines heures, dans des rues qui n'étaient pas initialement prévues pour le recevoir. L'apport

des communes voisines pour lesquelles Ludres constitue une solution pour se rendre plus rapidement et plus facilement à son travail.

L'importance du parc automobile constitué par les personnes résidant dans les deux immeubles Orphée et Eurydice.

Pour tenter de réduire la vitesse, des propositions sont faites : mettre en place des chicanes à sens prioritaire, ce qui permettrait de réduire la vitesse, pourrait avoir un effet dissuasif et maintiendrait la possibilité de circuler dans les deux sens.

Couper la rue de la Justice en deux tronçons au moyen d'un massif fleuri, par exemple. Cela aurait pour effet de diminuer les distances parcourues, de réduire la vitesse. La circulation serait toujours possible dans les deux sens. Les immeubles auraient une voie d'accès plus simple par la rue du Bon Curé.

Nous avons par ailleurs conscience des perturbations liées aux changements d'habitude. Il faudrait en conséquence établir un giratoire, par exemple, au carrefour des rues de Génobois et du Bon Curé. Il nous a semblé, d'autre part, qu'il serait judicieux de réaménager les passages protégés, trop près du carrefour, et par conséquent dangereux pour les piétons qui s'y engagent : leur visibilité est soumise à caution !

C)Le comportement citoyen : pour sensibiliser les résidents du quartier, pour rappeler certaines règles de base de toute vie en société, la pédagogie nous semble devoir précéder la répression, quelle que soit la forme qu'elle puisse prendre. A ce titre, nous proposons de diffuser un certain nombre de logos explicites, comme ceux qui seront présentés avec le dossier ci-dessus constitué. Nous remercions à ce titre la fille de Noëlle COMTE, à qui nous devons les divers logos proposés.

Jean-Jacques RISSER,
Au nom du comité de quartier JUSTICE